

# AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3  
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :

Titre :

Avis n° :

du :

Secteur (bief) :

Fait(s) à signaler :

Considérant qu'il convient d'interdire, par mesure de sécurité, la présence d'embarcations sur le périmètre de la manifestation;

Les usagers sont informés que la navigation, le mouillage et le stationnement de toutes embarcations seront interdits dans le bief fluvial du Blavet, entre le pont Jehanne La Flamme et 50m en amont du ponton de Saint Caradec (donc ponton inclus), le 14 juillet 2023 de 20h à 24h.

La zone concernée est indiquée sur le plan annexe.

Avis émis par :



**Direction des Canaux de Bretagne**  
canauxdebretagne@bretagne.bzh  
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :  
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton  
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7  
**canaux.bretagne.bzh/**